



REGARD BÉTHEMONTOIS



SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| L'EDITORIAL | 3 |
| VIE LOCALE | 4 |
| LES NUISANCES SONORES | 4 |
| L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES | 4 |
| ÉLAGAGE | 4 |
| SÉCURITÉ ROUTIÈRE | 5 |
| QUELLES SONT LES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT À BÉTHEMONT-LA-FORÊT | 5 |
| LE STATIONNEMENT SUR TROTTOIRS EST INTERDIT | 5 |
| AGENDA | 6-7 |
| VIE DU CONSEIL MUNICIPAL | 8-10 |
| LES SERVICES DE LA CCVO3F | 11 |
| DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES | 11 |
| TRANSPORT À LA DEMANDE | 11 |
| LE DOSSIER | 12-15 |
| BUDGET 2024 | 12-15 |
| INFOS TRAVAUX | 16-17 |
| PLAN VÉLO DE LA CCVO3F SUR NOTRE COMMUNE | 16 |
| VIDÉOPROTECTION | 17 |
| IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA-ENR) | 17 |
| URBANISME | 18-19 |
| QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX ? | 18 |
| PETITE ENFANCE | 20 |
| MUTUELLE SANTÉ CITOYENNE | 21 |
| VIE SCOLAIRE | 22-23 |
| QUE SE PASSE-T-IL DANS NOS ÉCOLES ? | 22 |
| RENTRÉE DES CLASSES | 23 |
| ACCUEIL PÉRISCOLAIRE | 23 |
| BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE | 24-25 |
| ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT | 26-34 |
| LA GALETTE DES ROIS | 26 |
| LA CHANDELEUR ET APRÈS-MIDI LOTO POUR NOS AÎNÉS | 27 |
| LE CARNAVAL DES ÉCOLES | 28 |
| LA SAINT PATRICK | 29 |
| COMMÉMORATION DU 62ÈME ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE | 30 |
| CHASSE AUX ŒUFS | 31 |
| LES OLYMPIADES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS | 32 |
| LES FEUX DE LA SAINT-JEAN | 33 |
| SORTIE DES AÎNÉS LE 26 JUIN 2024 | 34 |
| PROGRAMME DE LA FÊTE | 35 |

Mairie de Béthemont-la-Forêt

Rue de Montubois

Tel: 01 34 69 27 01

Fax: 01 34 08 07 25

mairie.bethemont-laforet@wanadoo.fr

Couverture : Fleurissement de Béthemont-La-Forêt,

Juin 2024

Rédaction, photos et impression réalisées par l'Équipe Municipale



Chères Béthemontoises,

Chers Béthemontois,

Ce lundi 2 septembre marquera le premier jour de la rentrée scolaire pour les enfants de notre village. Je souhaite une excellente rentrée à nos écoliers.

Le premier semestre qui vient de s'écouler a été riche en événements, avec de nombreuses animations organisées par notre comité des fêtes tout au long de cette période et qui se sont clôturées par les feux de la Saint-Jean. Cette dernière

animation a eu un vif succès et nous a permis de nous réunir autour d'un moment convivial en ce début d'été.

Ce fut aussi, l'occasion de lancer la Mutuelle Santé Citoyenne proposée par la municipalité, afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de bénéficier d'une couverture santé de qualité.

Dans le domaine des travaux, le mois de juin a vu la fin des travaux de la rue de la Vieille France : la réfection de la voirie, l'enfouissement des réseaux et le passage aux LED de l'éclairage public. La commune va poursuivre le remplacement des ampoules au sodium par un appareillage LED sur les rues de Montubois et de la Croix Frileuse. Cette année sera consacrée aux études et aux demandes de subventions auprès de nos partenaires.

À l'automne, en partenariat avec la Communauté de Commune, nous allons renforcer la vidéo protection en implantant deux nouvelles caméras. Il sera aussi réalisé la liaison cyclable entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Dans le précédent Regard Béthemontois, je vous avais informé que nous avons lancé une procédure pour l'implantation d'une antenne relais afin d'améliorer la couverture sur notre commune. Le ministre de l'Environnement qui est compétent pour autoriser ces travaux a refusé le projet présenté par la société Orange et pourtant approuvé par les services de la Préfecture et la commission des sites. Nous avons lancé une procédure de négociation auprès des différents services concernés dans l'espoir de voir aboutir ce projet. N'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations et nous apporter votre soutien.

Je vous donne rendez-vous début septembre pour les temps forts de la rentrée, notamment notre traditionnelle fête de village qui se déroulera les 7 et 8 septembre. Par ailleurs, je vous invite à consulter la rubrique « Agenda » de cette revue pour découvrir l'ensemble des manifestations qui se dérouleront jusqu'à la fin de l'année.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne rentrée.

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

Les nuisances sonores



Il est nécessaire de rappeler quelques consignes pour respecter votre voisinage. Le bruit est une pollution qui gagne du terrain. Respecter les autres, c'est aussi respecter notre environnement. Alors entendons-nous sur quelques gestes civiques élémentaires : Respecter les heures pour les travaux de bricolage (marteau, perceuse...) de jardinage (tondeuse, tronçonneuse ...) 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 le samedi. (arrêté préfectoral n° 2009-297).

L'enlèvement des ordures ménagères

La sortie des conteneurs est autorisée uniquement la veille au soir des jours de collecte.

Ces conteneurs doivent être rentrés, le plus tôt possible après la collecte.

Le calendrier des jours de collectes (ordures ménagères le mardi matin, verres le premier mardi de chaque mois, emballages papiers et cartons le jeudi matin), est disponible sur le site du syndicat de collecte des déchets : Tri-Or.fr.

Pour vos encombrants ou "monstres", vous pouvez les apporter en déchetterie ou faire appel au service de ramassage gratuit (n° vert : 0800 089 095)



Élagage

Les arbres et arbustes, plantés dans une propriété, ne doivent pas déborder sur le domaine public.

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques.

Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons ni toucher aux câbles EDF et Télécommunications.



Quelles sont les règles de circulation et de stationnement à Béthemont-la-Forêt ?

Depuis la fin des travaux de la rue de la Vieille France, de nouvelles règles de circulation et de stationnement ont été mises en place sur les voiries de notre village afin de contribuer à améliorer la sécurité des piétons.

En agglomération la vitesse des véhicules est limitée à 30 km. (Arrêté permanent instaurant une zone 30 en agglomération, 041-2024 du 16 juillet 2024)

À l'intersection des rues de la Vieille France, de Montubois et de la Croix Frileuse, le stop qui était situé rue de la Croix Frileuse a été supprimé. Les véhicules venant de la rue de la Croix Frileuse sont prioritaires par rapport aux véhicules venant des rues de la Vieille France et de Montubois, ces derniers doivent marquer le stop avant de franchir le carrefour. (Arrêté permanent instaurant deux panneaux « Stop » à l'angle de la rue de la Vieille France, de la rue de Montubois et de la rue de la Croix Frileuse, 042-2024 du 16 juillet 2024).

Le stationnement des véhicules est unilatéral permanent coté impair sur les rues de la Vieille France, de Montubois et de la Croix Frileuse (Arrêté permanent réglementant le stationnement unilatéral rue de la Vieille France, rue de Montubois et rue de la Croix Frileuse 049-2024 du 18 juillet 2024) à l'exception de l'emplacement signalé par une bande jaune au sol où le stationnement est strictement interdit. (Arrêté permanent réglementant le stationnement rue de la Vieille France, 043-2024 du 16 juillet 2024 ; Arrêté permanent réglementant le stationnement rue de Montubois, 044-2024 du 16 juillet 2024)

Par ailleurs, à l'occasion de ces travaux, il a été réalisé des travaux de revêtement différenciés du carrefour de la rue de la Vieille France, rue des Petits Pavés et du carrefour de la place de la Pompe, dans un souci d'améliorer la lisibilité de ces intersections.

Rappel : le stationnement sur les trottoirs est interdit !

Pour lutter contre ces stationnements interdits sur les trottoirs, la Gendarmerie procède, en cas d'infraction, à des verbalisations. Montant de l'amende : 135 €.

Le stationnement des véhicules sur les trottoirs entraîne des difficultés importantes pour les piétons, contraints de marcher sur la route pour contourner les obstacles.

Ces entraves sont d'autant plus dangereuses pour les enfants ou les personnes avec poussette.

L'ensemble de ces arrêtés sont consultables en Mairie.

Comptant sur votre civisme et votre compréhension.



7-8 SEPTEMBRE BETHEMONT EN FÊTE



Nous vous attendons nombreux à l'occasion de ce moment festif et convivial. Retrouvez tout le programme en dernière page du Regard Béthemontois.

14 & 15 SEPTEMBRE 20 ANS DU PNR

Fête des 20 ans du PNR Oise Pays de France au parc de



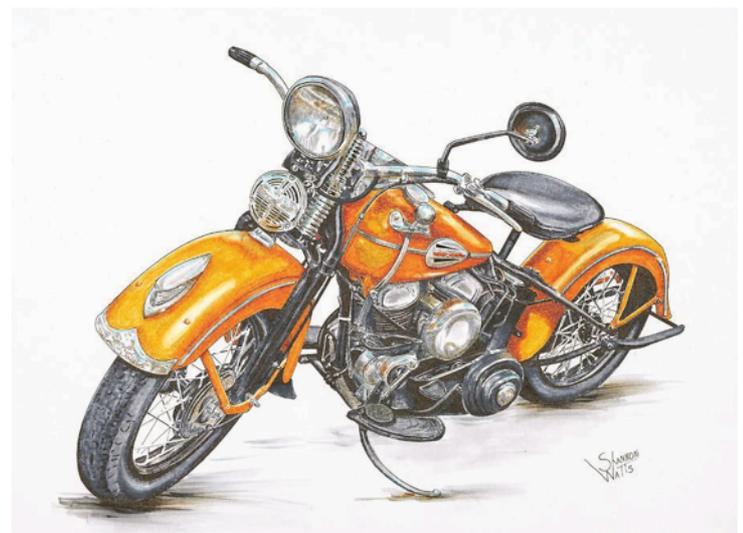
la Mairie de la Chapelle-en-Serval, vous pourrez découvrir toutes les actions menées par le PNR. Retrouvez le programme des festivités sur le site du PNR Oise Pays de France. www.parc-oise-paysdefrance.fr/evenements/fete-des-20-ans-du-pnr/

12 & 13 OCTOBRE FÊTE DE LA CAMPAGNE

Fête de la Campagne de la Communauté de Communes (le samedi 12 octobre matin à Béthémont-la-Forêt, découverte des champignons de notre forêt et le dimanche 13 octobre, animations et restauration à l'Abbaye du Val à Mériel).



19 OCTOBRE BIELLES DE JADIS



Traversons un siècle au guidon de motos légendaires avec la participation des « Bielles de Jadis » à 10 heures sous le préau de l'école de Béthémont-la-Forêt.

11 NOVEMBRE



Le Conseil Municipal et la FNACA vous invitent à vous rassembler autour du monument aux morts pour la France au cimetière communal, pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

16 NOVEMBRE

Ça va chauffer dans les Outre-Mer. Soirée Créole organisée par le Comité des Fêtes à partir de 19h30 au centre équestre du « Laos du Ronceray ».



22 NOVEMBRE

Soirée beaujolais nouveau dans la cantine et la cour de l'école à 19h30. Pensez à réserver votre Planche Charcuterie / Fromage.



7 DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal et le CCAS convient nos aînés à la traditionnelle rencontre de fin d'année en Mairie.

14 DÉCEMBRE

Le Père Noël en Avant-Première de sa tournée Mondiale fera une halte à Béthemont-la-Forêt.



CHASSE EN FORÊT DE MONTMORENCY

Les services de la Préfecture et l'Office National des Forêts vous informent des dates retenues pour la chasse en forêt domaniale de Montmorency. Lors de ces actions de chasse, l'accès du public est interdit dans l'enceinte où se déroulent les battues les jeudis suivants :

- 7, 14, 21 et 28 novembre 2024 ;
- 5, 12 et 19 décembre 2024 ;
- 9, 16, 23 et 30 janvier 2025 ;
- 6 et 13 février 2025 ;
- 6 et 13 mars 2025 ;

PRUDENCE
ACTION DE CHASSE
EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

Approbation du Compte-Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

Approuve le compte administratif 2023 de la commune de Béthemont-la-Forêt dont les résultats par section sont les suivants :

- Section de fonctionnement 34 826.62 €
- Section d'investissement 172 991.20 €

Approuve les restes à réaliser de la section d'investissement qui s'élèvent à :

- Dépenses 443 550.00 €
- Recettes 287 324.33 €

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve l'affectation de résultats comme telle :

- L'inscription de 32 486.40 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reportés,
- L'inscription de 172 991.20 € au chapitre 001 excédents d'investissement reportés,
- L'inscription de 2 340.22 € à l'article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés

Approbation du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve le budget primitif 2024 tel que présenté :

Section de fonctionnement : 518 404.40 €

Section d'investissement : 543 755.75 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 1 062 160.15 €.

Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte les taux d'imposition locale pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 35.35 %

Taxe foncière (non bâti) : 124.84 %

Taxe d'habitation : 17.20 %

Participation financière aux syndicats au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve, le tableau des participations aux syndicats pour l'année 2024 comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES) | 98 172.29 € |
| Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) | 302.54 € |
| Syndicat Mixte Oise Pays de France | 1 233.00 € |

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le tableau des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

| Association | Montant |
|---|----------------|
| Union départementale des Sapeurs-Pompiers | 100.00 € |
| Comité des fêtes de Béthemont-la-Forêt | 3 000,00 € |
| Association les Chemins de la Musique | 200.00 € |
| Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.) | 50.00 € |
| Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (F.N.A.C.A.) | 100.00 € |
| Union des Maires du Val-d'Oise | 92.62 € |
| A.M.F. | 77.00 € |
| A.M.I.F. | 38.73 € |
| I.F.A.C. | 50.00 € |
| Mission Locale | 237.85 € |

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Fond Vert pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 24 080.00 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Demande de subvention pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public auprès du SDEVO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'investissement des collectivités (Val-d'Oise territoires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups,

Demande de subvention à la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le projet pluriannuel de travaux de rénovation de l'éclairage public rue de Montubois, rue de la Forge, ruelle du Pressoir, rue de la Croix Frileuse, Chemin des Clos, rue de la Pierre aux Loups, rue de la Terre Marin, rue des Petits Pavés et allée des Châtaigniers,

Demande du fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, le plan de financement comme suit :

- Coût prévisionnel de l'opération H.T. : 101 200,00 €
- Fonds de concours de la CCVO3F : 10 100,00 €
- Département du Val d'Oise ARCC Voirie 2022 : 34 000.00 €
- Part communale : 57 100,00 €

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2024

Décision modificative n°1 au budget 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2024 comme suit :

| Chapitre | Article | Désignation | Budget Primitif | DM n°1 |
|----------|---------|--------------------------|-----------------|--------------|
| 45 | 458101 | Dépense d'investissement | 0.00€ | - 9 292.80 € |
| 45 | 458201 | Recette d'investissement | 0.00€ | 9 292.80 € |

Mise en œuvre, à partir de la production des comptes de l'exercice 2024 et suivants du budget principal de la commune, du Compte Financier Unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, la mise en œuvre, à partir de la production des comptes de l'exercice 2024 et suivants du budget principal et des budgets annexes, du Compte Financier Unique.

Actualisation des tarifs des concessions funéraires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée d'un an, comme tels :

| Durée des concessions | Concessions en pleine terre | Concessions cinéraires en pleine terre 1m x 1m | Concessions cinéraires du columbarium |
|-----------------------|-----------------------------|--|---------------------------------------|
| 15 ans | 100 € | 50 € | 350 € |
| 30 ans | 170 € | 85 € | 650 € |
| 50 ans | 310 € | 155 € | 950 € |

Actualisation des tarifs de reproduction des documents administratifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, les tarifs relatifs à la transmission de copie de documents administratifs à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une durée d'un an, comme tels :

- reproduction sur cédérom : 3.00€,
- reproduction au format A4 en noir et blanc : 0.20€ la copie sur papier 80g,
- reproduction au format A4 en couleur : 0.25€ la copie sur papier 80g,
- reproduction au format A3 en noir et blanc : 0.30€ la copie sur papier 80g,
- reproduction au format A3 en couleur : 0.50€ la copie sur papier 80g,
- reproduction de plan : frais réels sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- dossier complet du PLU : frais réels sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- frais d'envois postaux des documents administratifs : frais réels au tarif en vigueur,

Instauration d'une participation financière pour la sortie des aînés 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe, la participation financière pour la sortie des aînés 2024, comme tels :

- personne de 65 ans et plus : 10.00€,
- personne de moins de 65 ans : 15.00€,

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur les cartes annexées à la présente décision, pour les énergies renouvelables suivantes : géothermie, bois énergie / biomasse, solaire thermique, photovoltaïque, figurant en annexe à la présente délibération.

DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Des frelons asiatiques ont élu domicile dans votre jardin !

Vous pouvez prendre contact auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCV03F) qui vous propose un système de prise en charge de l'élimination des nids de frelons asiatiques grâce à l'intervention d'un professionnel conventionné.

La société AGF GUEPES est une entreprise, signataire de la « charte régionale des bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques », chargée de leur éradication sur notre Communauté de Communes.

Le demandeur ne réglera que 50 % des frais via la réception d'un titre envoyé par le Trésor Public. Le solde sera pris en charge par la Communauté de Communes.



| Prestation | Tarif | Participation du demandeur | Participation de la CCVO3F |
|--------------------------|----------|----------------------------|----------------------------|
| Nid à hauteur d'homme | 100.00 € | 50.00 € | 50.00 € |
| Nid jusqu'à 8m (Echelle) | 120.00€ | 60.00€ | 60.00€ |
| Nid supérieur à 8m | 170.00 € | 85.00 € | 85.00 € |

Pour toute demande d'intervention, il est nécessaire de remplir le formulaire de demande d'intervention qui est disponible sur le site de la Communauté de Communes à la page : <https://www.ccvo3f.fr/fr/actualites/lutte-contre-les-frelons>

Renseignements et informations à la CCVO3F : 01 34 69 12 06 • contact@ccvo3f.fr



TRANSPORT À LA DEMANDE



Durant l'année 2023, la CCVO3F a œuvré pour mettre en place un transport à la demande ainsi qu'un système de navettes pour se rendre dans les supermarchés et marchés.

Le service en porte à porte est accessible du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble du département du Val-d'Oise pour les soins médicaux et les pôles administratifs (mairies, tribunal, préfecture, France travail...) et sur le territoire de la CCVO3F pour les centres commerciaux, marchés et les activités sociales (associations, bibliothèques, médiathèques, cinéma...).

Le 3 mai 2024, la CCVO3F a décidé de soutenir les trajets dits sociaux et les trajets d'accès aux soins au bénéfice des administrés à mobilité réduite. La mise en place de ce service pour les personnes à mobilité réduite s'effectuera dans les mêmes conditions que le TAD classique à savoir avec l'application du même règlement et la participation à 30 € à l'année.

Renseignement auprès du secrétariat de la Mairie 01 34 69 27 01



Le budget de notre village pour l'année 2024 a été voté lors du conseil municipal du 2 avril dernier. Il s'élève à **1 062 160 €** (VS 1 710 619 € en BU23), dont **518 404 €** en fonctionnement (vs 659 879 € en BU23) et **543 756 €** en investissement (vs 1 050 740€ en BU23).

Par rapport au budget 2023, le budget global est en forte baisse (- **648 459 €**) avec, hors transfert vers la section d'investissement (182 976 €) une hausse de 8,70% (+41 501€) sur le fonctionnement et une baisse de 607 190 € sur les dépenses d'investissement.

Pour rappel, 2023 a été une année particulière où des investissements majeurs ont été réalisés (2e tranche de l'enfouissement des réseaux et refonte complète de la chaussée rue de la Vieille France) dont une partie (à hauteur de 568 k€) comptabilisée sur 2023 et le reste (443 k€) sera comptabilisé sur l'exercice 2024.

Situation financière au 31 décembre 2023

Pour rappel, il est à noter que la politique de la commune est de générer sur chaque exercice des excédents sur le budget de fonctionnement, ce qui permet chaque année à notre commune de dégager des ressources qui nous permettent d'investir et, suivant les projets de pouvoir bénéficier en complément, de subventions du département, de la région, ou d'autres organismes.

Au titre de l'exercice 2023, la commune, a généré un excédent global de **81 790 €**, dont un excédent de 29 047 € en fonctionnement et de 52 743 € en investissement.

Comme prévu, un prêt relais temporaire a été contracté à hauteur de 320 000 € dans l'attente de la réception des subventions et remboursement de la TVA à venir sur l'exercice 2024 et 2025 pour les travaux réalisés au titre de l'enfouissement des réseaux et refonte de la voirie rue de la Vieille France.

Hors cet emprunt court terme temporaire, notre commune est relativement peu endettée, subsiste un emprunt de 68 313 € au 31 décembre 2023 et nous disposons d'une trésorerie nette excédentaire de **+ 207 818 €**.

Le budget 2024 / Les grandes lignes

En préambule, quelques commentaires généraux qui ont guidé l'élaboration de ce budget.

Contexte

Le risque de voir les dotations de l'état diminuées (déficit de l'état important) ainsi qu'un risque inflationniste dans certains de nos coûts de fonctionnement nous amène à continuer à rester prudents dans la gestion des affaires de la commune.

Fiscalité

Comme l'année dernière, la Municipalité a décidé de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition des bases des taxes foncières bâties et non bâties, les bases augmentant par ailleurs par l'administration fiscale du fait de l'inflation constatée.

CONTINUITÉ DES MESURES D'ÉCONOMIE

La Municipalité continue de prendre des mesures visant à réduire ses dépenses énergétiques.

Après le remplacement des fenêtres et portes de la Mairie, de la réfection intégrale de la toiture pour diminuer les dépenses de chauffage, de la gestion de l'éclairage public (extinction entre minuit et 5h du matin) pour diminuer les dépenses d'électricité, cette année a vu la refonte de l'éclairage de la rue de la Vieille France.

Sur 2024, il est prévu de préparer une tranche de travaux pour changer les éclairages de la rue de Montubois et de la Croix Frileuse (passage en LED).

Dépenses d'investissement

Cette année, le poste d'investissement budgété sera de 543 756 € et aura pour mission de financer les éléments ci-dessous, dont une grande partie, à savoir 443 550 €, concernera le reste à réaliser des travaux d'enfouissement et refonte de la voirie de la rue de la Vieille France.

- **Fin des travaux enfouissement des réseaux rue de la Vieille France**
- **Provision pour la mise en place d'un éclairage LED rue de Montubois et de la Croix-Frileuse**
- **Divers travaux de voirie**
- **Participation à la Video Protection**

Pour financer ces investissements, il est prévu en sus de la trésorerie de la commune, des subventions attendues à hauteur de 297 424 €, un remboursement partiel de la TVA de 71 000 € (qui correspond aux travaux effectués en 2023).

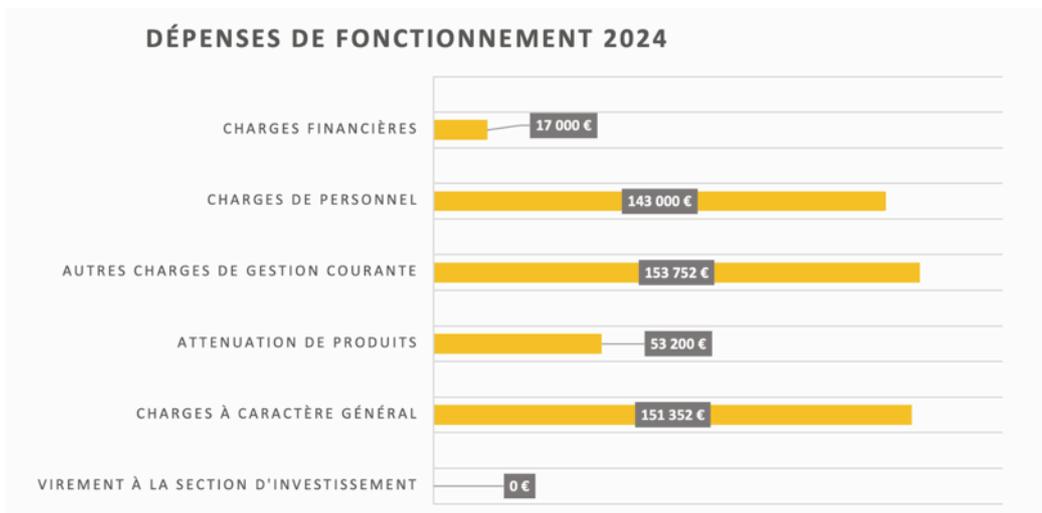
Le budget 2024 / Fonctionnement et investissement

Le budget primitif 2024 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 1 062 160 € (vs 1710 619 € en 2023).

Il se divise en deux grandes sections :

I- Budget 2024 – Section de Fonctionnement

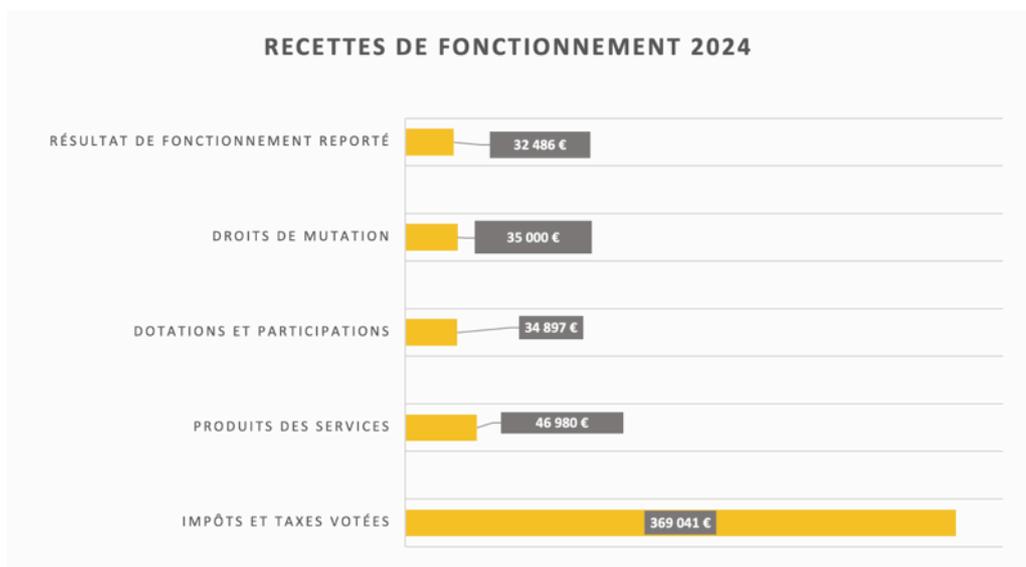
Le budget des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 518 404 € (vs 442 067 € dépensés sur 2023) et se ventile de la façon suivante :



Les charges de gestion courante correspondent majoritairement aux contributions de la commune aux différents organismes (École, Syndicats ...) et indemnités des élus.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement de la commune, à savoir, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de fournitures ou prestations de services

Le budget des recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 de la commune de Béthemont-la-Forêt s'élève à 518 404 € (vs 471 114 € perçus sur 2023) et se ventile de la façon suivante :



- Le résultat de fonctionnement reporté (32 486 €) correspond à une partie des excédents capitalisés (trésorerie) de la commune.
- Les impôts et taxes votés (369 041 €) représentent la majorité de nos recettes de fonctionnement et se répartissent de la façon suivante :

| | |
|------------------|-------------------------|
| 230 376 € | Taxe foncière bâtie |
| 10 986 € | Taxe foncière non bâtie |
| 16 546 € | Taxe d'habitation |
| 12 297 € | Taxe sur les pylônes |
| 76 539 € | Diverses compensations |
| 1 000 € | Autres |

- Il est également à rappeler que seules les trois premières taxes ci-dessus sont du ressort de la municipalité et votées au moment de l'élaboration du budget par les élus.

2 - Budget 2024 – Section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

| | |
|--|------------------|
| Subvention d'investissement | 297 425,00 € |
| Virement de la section de fonctionnement | 2 340,00 € |
| Excédent capitalisé + solde exécution | 172 991,00 € |
| Remboursement FCTVA | 71 000,00 € |
| Total | 543 756 € |

Les dépenses de la section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

| | |
|---|------------------|
| Remboursement des emprunts | 6 000 € |
| Immobilisations incorporelles Honoraires de maîtrises d'œuvre pour le suivi de la fin des travaux d'enfouissement des réseaux | 12 000 € |
| Éclairages publics Provision pour l'éclairage LED rue de Montubois et de la Croix Frileuse | 30 000 € |
| Réseaux de voirie Fin des travaux d'enfouissement des réseaux et réfection de la voirie rue de la Vieille France + réserve pour travaux supplémentaires (25 k€) | 462 750 € |
| Autres travaux de voirie | 24 000 € |
| Divers | 8 006 € |
| Vidéo | 1 000 € |
| Total | 543 756 € |

PLAN VÉLO DE LA CCVO3F SUR NOTRE COMMUNE

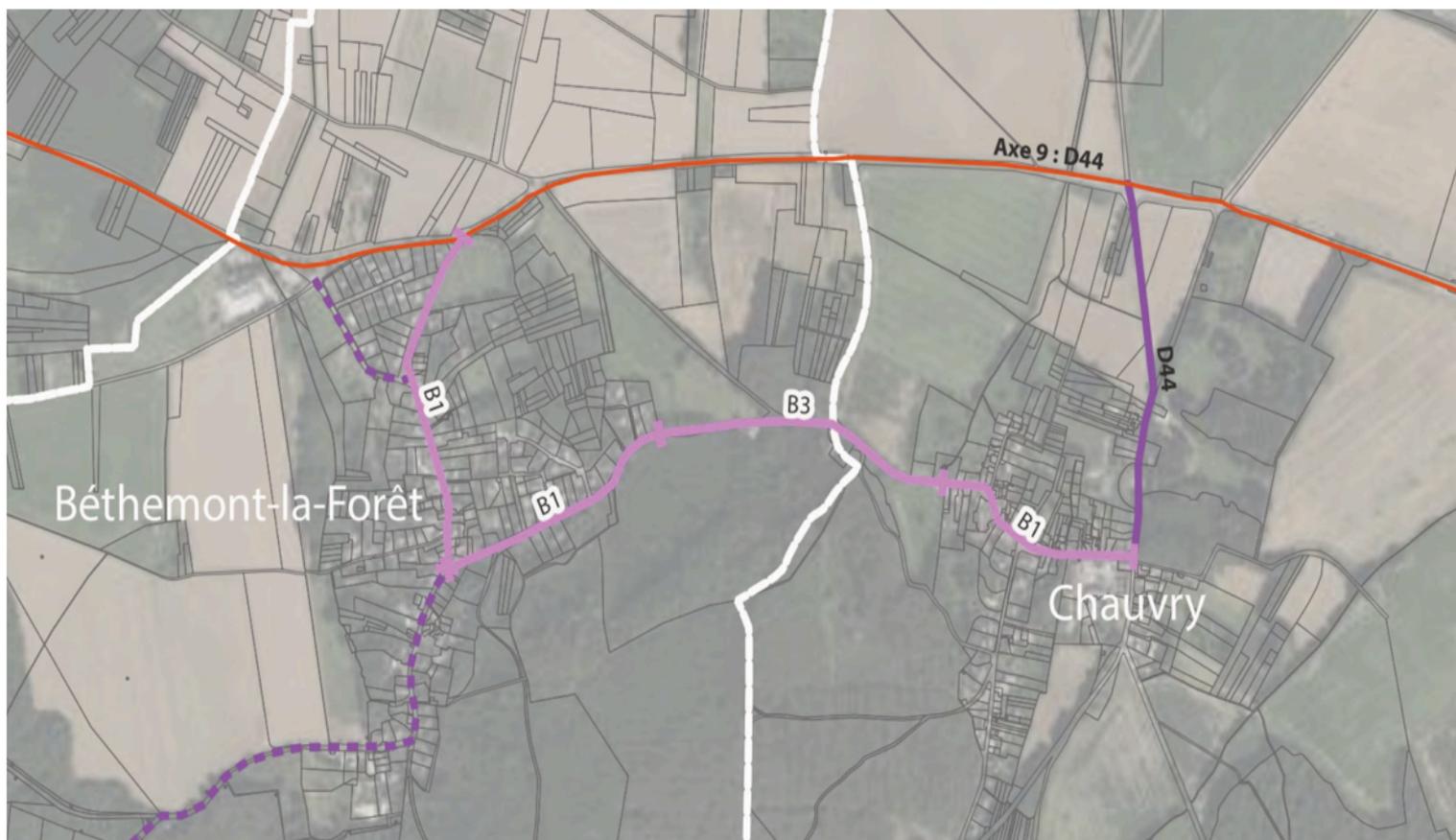
La CCVO3F a voté le 31 mars 2023, en Conseil Communautaire, son plan triennal déterminant le phasage de la réalisation de ses liaisons cyclables. Les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France et du Conseil Départemental du Val-d'Oise ont été finalisés pour les trois premières liaisons qui seront réalisées au second semestre 2024, sur les villes de Parmain, Méry-sur-Oise et Béthemont-la-Forêt /Chauvry.

La liaison Béthemont-la-Forêt /Chauvry concerne l'aménagement d'un itinéraire d'environ 2 000 mètres favorable à la pratique du vélo reliant les centres bourgs de Béthemont-la-Forêt et Chauvry depuis la RD44.

L'itinéraire évolue d'ouest en est tour à tour au sein d'un environnement de centre bourg de village le long de la rue de la Vieille France à Béthemont-la-Forêt puis péri-urbain le long de la Rue de la Croix Frileuse puis à nouveau de centre bourg au niveau de la Grande Rue à Chauvry.

Le projet d'aménagement prévoit, pour la portion hors agglomération de la Rue de la Croix Frileuse entre Béthemont-la-Forêt et Chauvry, de mettre en place une chaussée à voie centrale banalisée.

Pour les portions d'itinéraire situées en centres bourgs, le double sens de circulation à vitesse modérée soit en ZONE 30 sera conservé. Un marquage régulier de pictogrammes cycles marquera un rappel pour les automobilistes de partage de la chaussée avec les modes doux cycles.



VIDÉOPROTECTION

La phase I du projet de vidéoprotection a été approuvée en juillet 2018. Le déploiement s'est effectué tout au long de l'année 2020 et a pris fin au printemps 2021, à Béthemont-la-Forêt, il a été mis en service 5 caméras de lecture de plaques, une à l'entrée du village rue de la Vieille France, une à l'entrée du village rue de Montubois et trois au carrefour de la place de la Pompe.



Les bénéfices de la vidéoprotection se traduisent par une augmentation des affaires judiciaires résolues. Avec la contribution de la vidéoprotection, la compagnie de gendarmerie a élucidé 42,56 % des faits d'atteintes aux biens sur le territoire de la Communauté de Communes.

Tout au long de l'année 2023, un groupe de travail s'est mobilisé pour construire la phase n°2 de la vidéoprotection. Il a été arrêté le nombre de 101 caméras supplémentaires sur le territoire, dont deux pour la commune de Béthemont-la-Forêt.

Elles seront situées sur la Mairie et place de la Pompe, à la différence des caméras précédemment installées, celles-ci seront des caméras d'ambiance qui permettra de surveiller les abords de la place de la Mairie l'entrée de l'école, du cimetière et du parking de la place de la pompe.

Ces travaux sont programmés pour la fin de cette année.

IDENTIFICATION DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZA-ENR)

La commune de Béthemont-la-Forêt est engagée depuis de nombreuses années dans l'utilisation de solutions énergétiques plus respectueuses de l'environnement et moins coûteuses : éclairage LED, travaux d'isolation et d'étanchéité, remplacement de menuiseries...

Les élus souhaitent aujourd'hui poursuivre ces efforts en identifiant, selon la loi APER de mars 2023, des zones d'accélération dans lesquelles des projets d'énergies renouvelables concernant la géothermie, le bois énergie / biomasse, le solaire thermique et photovoltaïque pourraient s'implanter sur le territoire de la commune.



Aussi, lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier, il a approuvé les zones favorables pour la géothermie, le bois énergie / biomasse, le solaire thermique et photovoltaïque. Ces zones sont le secteur urbain de notre village ainsi que les deux centres équestres.

Concrètement, une ZA-EnR est une zone géographique identifiée par les élus locaux jugée particulièrement propice à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Cette identification se base sur une analyse approfondie et une cartographie du potentiel du territoire en tenant compte de critères tels que l'ensoleillement. En tant que telles, les ZA-EnR rassemblent différents acteurs. Les élus, les services de l'État, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, etc. Pour créer un écosystème favorable au développement des énergies renouvelables. Elles bénéficient de :

- Dispositions spécifiques telles que des délais d'instruction des demandes d'autorisation accélérées, des procédures administratives simplifiées (sans pour autant renier les exigences prévues initialement), un régime d'information et de concertation adapté, un cadre juridique et un règlement stable pour les porteurs de projets...
- Mesures d'accompagnement technique aux communes, la diffusion d'informations et de bonnes pratiques...

QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX ?

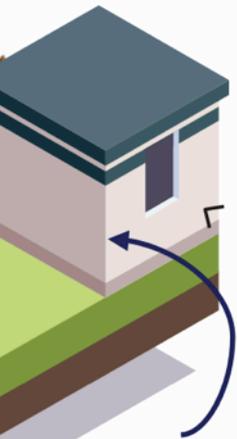


Selon les travaux que l'on souhaite entreprendre sur son logement, il convient de demander un permis de construire ou de faire une déclaration préalable.

CONSTRUCTION

PORCHES NON COUVERTES

- surélévation : aucune formalité
- surface ≤ 5 m² : aucune formalité
- surface ≤ 40 m² : déclaration préalable
- surface > 40 m² : permis de construire



✓ ANNEXES, ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...

- ≤ 5 m² : aucune formalité
- ≤ 20 m² : déclaration préalable
- > 20 m² : permis de construire

✓ COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

- Déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU ou site classé / inscrit

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

- ouverte/Couverte ≤ 1,80 m :
 - surface ≤ 10 m² : aucune formalité
 - surface ≤ 100 m² : déclaration préalable
 - surface > 100 m² : permis de construire
- profondeur > 1,80 m : permis de construire

On ne le sait pas toujours, mais la quasi-totalité des travaux que l'on peut entreprendre sur son logement doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme préalable.

Elle s'obtient auprès de la Mairie. Cela concerne quasiment tous les travaux qui touchent à l'aspect extérieur d'un logement. Que ce soit la couleur des murs, du toit, l'installation de Velux, de panneaux photovoltaïques, le changement d'une fenêtre, l'ajout ou le retrait d'une clôture ou même pour l'installation d'un abri de jardin..., il faut faire une demande. Y compris si ce n'est pas visible du voisinage.

En cas de contrôle, les particuliers s'exposent à une mise en demeure de régularisation, et possiblement une amende ou la démolition de la construction.

Quand faire sa demande ?

L'instruction d'un dossier peut prendre du temps. Il est parfois nécessaire de refaire les plans pour que le dossier soit conforme. Compter au moins trois mois pour une demande de permis de construire, au moins un mois pour les travaux nécessitant une déclaration préalable.

Une fois accordées, ces autorisations d'urbanisme sont valables trois ans.

Établir un dossier d'urbanisme

- Lorsque vous envisagez de réaliser certains travaux, vous êtes tenus, à quelques exceptions près, d'établir un dossier de déclaration préalable (DP) ou de permis de construire (PC).
- Pour ne pas compromettre votre projet, rendez-vous en Mairie ou sur le site de la ville afin de consulter le règlement d'urbanisme et la zone dans laquelle se trouve votre parcelle.
- Chaque autorisation comprend un formulaire de demande Cerfa qui doit être renseigné et accompagné d'un dossier. Les demandes d'autorisations sont à déposer à la mairie.
- Votre demande sera examinée au regard des dispositions de la réglementation en cours qui définit et réglemente l'usage des sols et détermine notamment les droits à construire attachés à la parcelle.
- Le service instructeur de la CCVO3F vérifiera que votre projet de construction respecte bien les règles de cette réglementation, les servitudes.
- Enfin, votre dossier sera transmis au service de l'Architecte des Bâtiments de France qui vérifiera que votre projet n'est pas de nature à altérer l'aspect du site de la Vallée de Chauvry.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS À BÉTHEMONT-LA-FORÊT



Depuis mars 2023, la commune de Béthemont-la-Forêt met à disposition des familles d'enfants entre 0 et 4 ans un lieu d'accueil enfants parents (LAEP).

Le LAEP est un lieu spécialement aménagé pour les petits. Les familles sont reçues par deux accueillantes (professionnelles de la petite enfance) ; l'accueil est gratuit, et sans inscription, l'anonymat et la confidentialité y sont préservés.



Ce LAEP est intercommunal, il accueille les habitants des communes de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt, Presles et Villiers-Adam.

Il est ouvert tous les mercredis de 09h00 à 11h00 (hors période de vacances scolaires).

Depuis son ouverture, il y a 18 mois, ce LAEP intercommunal a reçu 6 familles et 7 enfants différents.

Au gré de la fréquentation de ce lieu, les mamans ont appris à se connaître, ont tissé des liens tandis que les enfants ont joué et se sont socialisés dans un lieu aménagé pour eux. L'accueil y est chaleureux et bienveillant, il permet aux familles présentes de se sentir en confiance.

Toutes les mamans qui ont fréquenté ce lieu ont exprimé sa nécessité ; il leur permet de pouvoir disposer d'un endroit qui leur est dédié où elles peuvent échanger, rencontrer d'autres adultes et faire "une pause dans leur quotidien" de mamans. Les enfants peuvent, quant à eux, découvrir un nouvel espace de jeux.

Cette offre d'accueil Petite Enfance en milieu rural apporte une vraie réponse d'interaction sociale.

Pour l'année 2024-2025, le LAEP ouvrira le mercredi 04 septembre entre 09h00 et 11h00 ; il se dotera, courant de l'automne, de nouveaux jouets en raison de l'obtention d'une subvention.



GARDEZ LA MAIN SUR VOTRE MUTUELLE SANTÉ !



Rejoignez le premier collectif citoyen !

Face à la baisse du pouvoir d'achat et à la difficulté pour certains d'accéder aux soins, la commune de Béthemont-la-Forêt en partenariat avec la Mutuelle Santé Citoyenne vous propose depuis le début de l'année une mutuelle communale accessible à tous.

Ce dispositif, mené en partenariat avec la Fédération Française Mutuelle Santé Citoyenne, permet de regrouper les adhérents d'une même commune afin de leur faire profiter de tarifs négociés auprès d'une même complémentaire santé.

Objectif : faire bénéficier à tous d'une couverture santé

de qualité adaptée à la situation de chacun pour un budget modéré.

Rien n'est omis : consultations auprès des professionnels de santé, remboursements des frais hospitaliers, meilleure prise des médicaments, soins dentaires, lunettes, appareils auditifs...

Vous avez déjà été plus de dix personnes à avoir bénéficié d'un rendez-vous avec un conseiller en Mairie et d'ores et déjà vous êtes sept Béthemontois à bénéficier de cette mutuelle.

Aussi, si vous souhaitez avoir des renseignements sur cette mutuelle, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous pour rencontrer en Mairie un conseiller qui pourra vous donner toutes les informations sur les prestations que propose cette mutuelle.

Les prochaines permanences se dérouleront les mercredis 18 septembre, 16 octobre et 20 novembre entre 13h00 et 17h30.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, vous devez réserver un créneau horaire auprès du secrétariat de la Mairie au 01 34 69 27 01.

- **Pas d'augmentation des cotisations due à l'âge dès 66 ans**
- **Tranches d'âge de 10 ans de 36 à 65 ans**
- **Aucune limite d'âge à l'adhésion**
- **Pas de questionnaire médical à l'adhésion**
- **Cotisation gratuite dès le troisième enfant**
- **Aucun délai de carence : couverture dès le premier jour d'adhésion**
- **Prise en charge de la résiliation des contrats en cours**
- **Mensualisation des cotisations**
- **Taux de satisfaction plus de 98%**
- **Économie budgétaire moyenne constatée de 527€**



Tarifification personnalisée et renseignements en ligne sur www.msc-idf.fr (scannez le QR Code)



QUE SE PASSE-T-IL DANS NOS ÉCOLES ?

La fin d'année scolaire 2023-2024 fut encore une fois riche en événements sur nos écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

Vendredi 28 juin, tous les parents d'élèves ont été conviés à venir assister à notre spectacle de fin d'année. Cette année, les Jeux olympiques étaient à l'honneur.



Après avoir fait passer la flamme olympique de mains en mains, nos élèves ont pu montrer leurs talents de sportifs lors de petites représentations.



Au programme, Lutte et Hip-hop pour les élèves de maternelle, Rugby avec un Haka terrifiant et Équitation pour les CP-CE1 et enfin natation synchronisée et Basket-ball pour les CE2-CM1-CM2.

Pour finir, tous les enfants se sont réunis pour la fameuse danse des Jeux.

Le spectacle s'est ensuite terminé sur un moment convivial où chacun a pu partager une de ses spécialités.

Grâce à tout le travail mené par l'école de Béthemont-la-Forêt cette année pour favoriser l'accès au sport à l'école Forêt (rencontre avec un athlète paralympique, participation à la semaine olympique et paralympique, développement du projet équitation ...), l'école a obtenu la labellisation « Génération 2024 ».

Par ailleurs, les élèves de notre école ont pu bénéficier dans les 2 classes d'interventions artistiques de qualité.

Les maternelles ont accueilli 2 danseuses de la compagnie « CAIRN » et ont pu exprimer leurs émotions avec leur corps pendant 3 ateliers.

Les GS-CP et CE1 ont quant à eux accueilli pendant une semaine complète le sculpteur Pierre Genouvrier et ont réalisé des sculptures éphémères qu'ils ont pu présenter à leurs familles lors d'une exposition dans la partie boisée de la cour.



RENTÉE DES CLASSES

Pour la rentrée scolaire 2024-2025, nous attendons 64 enfants qui seront répartis de la façon suivante :

- À Béthemont-la-Forêt, l'école accueillera 40 enfants, 22 en maternelle et 18 en primaire.

L'équipe pédagogique est composée de Madame Ophélie Haton, Directrice, et de Madame Laurence Cartalade en remplacement de Madame Patricia Jolif pour la classe de maternelle accompagnée de Madame Nadia Aubry en tant qu'ATSEM

- À Chauvry, l'école accueillera 24 enfants en primaire

L'équipe pédagogique est composée de Madame Lucie Grillet.

La rentrée des classes s'effectuera le lundi 2 septembre.

École de Béthemont-la-Forêt

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 8h30 - 11h45 |
| 13h30 - 16h15 |

École de Chauvry

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 8h15 - 11h30 |
| 13h15 - 16h00 |

L'ouverture des portes des écoles le matin et le midi sera 10 minutes avant le début de la classe.

Accueil périscolaire

Il est rappelé aux parents que le Syndicat de Regroupement Scolaire a mis en place un accueil périscolaire :

- Le matin à l'école de Béthemont-la-Forêt de 7h30 à 8h20
- Le soir à la salle des fêtes de Chauvry de 16h20 à 18h45



Le 23 juin dernier, Monsieur Didier Dagonet, Président du Syndicat de Regroupement Scolaire accompagné de Monsieur Jacques Delaune ont remis des calculatrices aux six enfants qui quitteront à la rentrée de septembre notre école pour le collège.

Nous leur souhaitons bon courage dans cette nouvelle étape de leur parcours scolaire.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis de nombreuses années, la bibliothèque de notre village est gérée par des bénévoles. Selon les données du Ministère de la Culture et de la Communication basées sur une étude de 2013, il y a 55% de personnes bénévoles dans les bibliothèques. Si le bibliothécaire bénévole s'engage à ancrer son action dans le cadre des missions dévolues à la bibliothèque, la collectivité doit également lui donner les moyens d'accomplir dans les meilleures conditions cette activité.

C'est le cas à Béthemont-la-Forêt où l'équipe municipale a bien compris l'importance de maintenir ce lieu convivial et d'échanges en apportant des moyens logistiques financiers.

Après sa fermeture estivale, la bibliothèque municipale vous accueille de nouveau à partir du samedi 7 septembre de 10h à 12h.

Venez emprunter les livres gratuitement.

Elle sera fermée les samedis 26 octobre, 2 novembre et 28 décembre 2024.

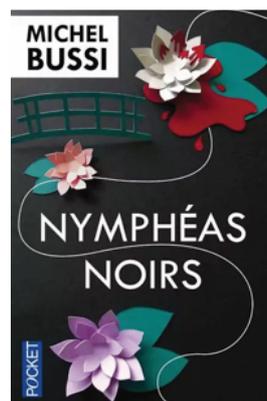
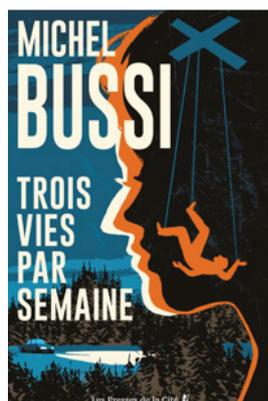
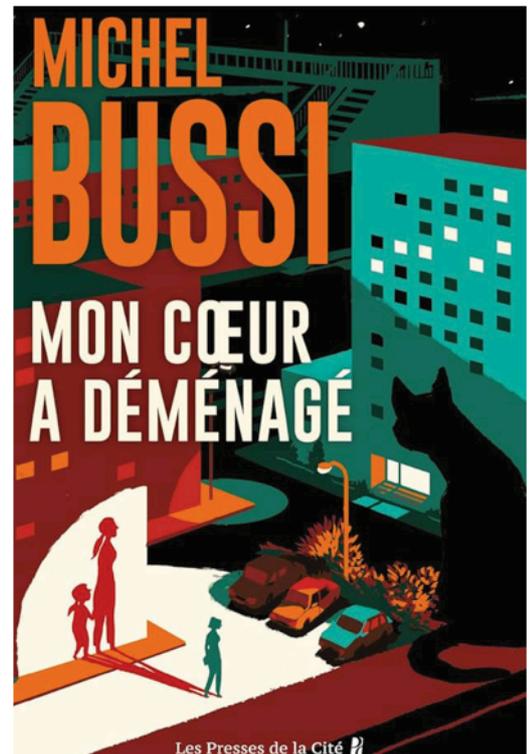


Résumé :

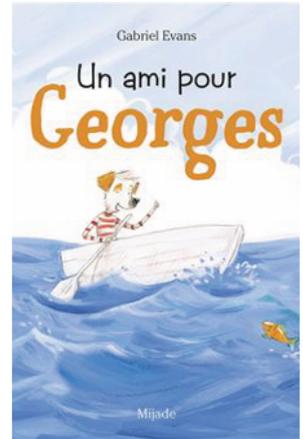
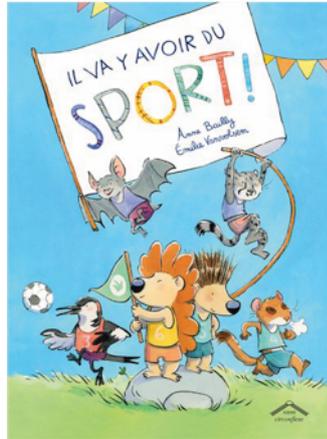
"Papa a tué maman." Rouen, avril 1983. Ophélie a – presque – tout vu, du haut de ses sept ans. Mais son père n'est pas le seul coupable. Un autre homme aurait pu sauver sa mère. Dès lors, Ophélie n'aura plus qu'un but : retrouver les témoins, rassembler les pièces du puzzle qui la mèneront jusqu'à la vérité. Et, patiemment, accomplir sa vengeance...

Un tourbillon de suspense, une quête obsessionnelle, qui laisseront, à l'issue d'un ultime rebondissement, le lecteur et Folette le cœur chaviré.

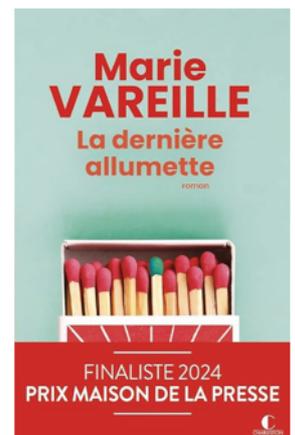
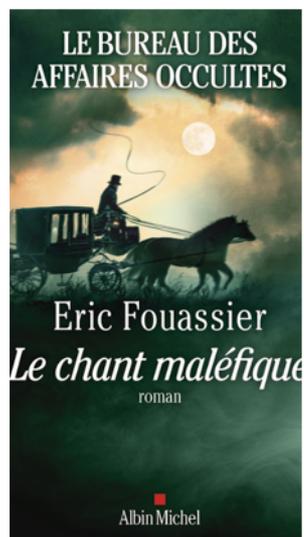
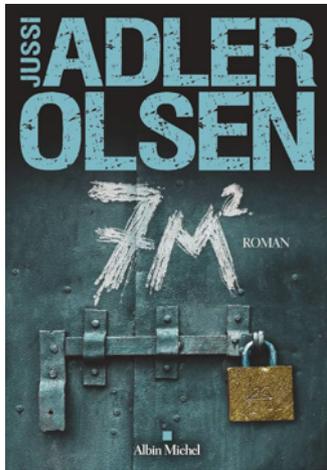
D'autres romans de cet auteur sont à disposition



Quelques nouveautés coté jeunesse :



Et côté adulte :



Nous vous souhaitons une belle rentrée et au plaisir de vous rencontrer et d'échanger sur nos lectures,

Les Bénévoles

ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LA GALETTE DES ROIS



Les élus de notre village et les membres du C.C.A.S. avaient convié cette année, nos aînés le samedi 13 janvier à la cantine scolaire pour perpétuer cette tradition gourmande.

Lorsqu'on fête l'Épiphanie, la tradition veut que l'on « tire les Rois » et nous n'avons pas dérogé à la règle.

Ce moment d'échange entre nos aînés et les élus de notre village autour de la galette des rois et d'une coupe de champagne fut un après-midi très convivial pour fêter cette nouvelle année.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LA CHANDELEUR ET APRÈS-MIDI LOTO POUR NOS AÎNÉS

Le samedi 9 mars, les responsables du Comité Communal d'Action Sociale ont fait sauter les crêpes pour recevoir nos aînés de plus en plus nombreux.

Les crêpes et le cidre ont été dégustés par les participants, entre deux parties de loto qui a encore une fois remporté un vif succès, surtout que cette année Monsieur le Maire avait laissé la benjamine du Conseil Municipale, Madame Morgane Auger animer ce loto. Elle a d'ailleurs accompli cette mission avec succès !!!



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LE CARNAVAL DES ÉCOLES

Le carnaval des enfants des écoles de Béthemont-la-Forêt et Chauvry, organisé par les enseignantes, était un événement très attendu qui apporta joie, couleurs et animations dans le village.

Cette tradition festive rassemble les jeunes et les moins jeunes dans une ambiance de convivialité.

Les préparatifs débutent bien le carnaval. Les enfants se réunissent autour de leurs enseignants pour confectionner M. Carnaval. Celui-ci avait. Cette année, le bonhomme Carnaval était dépeint sous les traits d'un oiseau.

Le mardi 5 mars, jour J pour le défilé, point culminant, a vu les enfants déguisés défilant en groupe de l'école de Chauvry au terrain communal de Béthemont-la-Forêt mettant en valeur leur talent et leur créativité. À l'issue du défilé, le bonhomme Carnaval s'est embrasé.

Ce carnaval est bien plus qu'une fête, c'est une tradition impliquant les enfants comme acteurs dans la vie et la joie dans la commune.

À l'année prochaine pour un carnaval 2025 haut en couleur !



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LA SAINT PATRICK



Le 16 mars 2024, les jeunes et les moins jeunes se sont rassemblés à la cantine de l'école de Béthemont.

Le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt les y avait invités pour une après-midi et une soirée de jeux de société.

Bien sûr comme « bizarrement » c'était la St Patrick, les bières de « Chez nanie »

(cave à bière de L'Isle-Adam) régaleront les joueurs.

Les membres du Comité des Fêtes remercient tous les Béthemontois pour leur participation à cette manifestation qui permet la rencontre des jeunes et de leurs aînés autour d'activités ludiques.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

COMMÉMORATION DU 62ÈME ANNIVERSAIRE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 19 mars est une date chargée d'histoire marquant la fin de la Guerre d'Algérie en 1962. Chaque année, cette journée est commémorée à travers le pays pour se souvenir des événements tragiques de cette période et rendre un hommage aux victimes. La cérémonie a débuté au cimetière communal en présence des autorités civiles et militaires devant le monument aux Morts, un lieu chargé de symboles où sont gravés les noms de ceux qui ont donné leur vie pour la patrie.

À la suite du décès de Monsieur Daniel Combernous survenu le 12 octobre 2023, la section de la FNACA de Taverny, Béthemont-la-Forêt a été rattachée à la section de Beauchamp, Pierrelaye. Aussi, c'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli son Président, Monsieur Michel Pelamourgues, à cette cérémonie.



À l'issue des discours prononcés par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la FNACA, des gerbes de fleurs ont été déposées par Madame Cécile Rilhac, Députée de notre circonscription, Monsieur Michel Pelamourgues, Président du comité de la FNACA Beauchamp – Pierrelaye et de Monsieur Didier Dagonet, Maire de notre village.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'Honneur à la salle du Conseil Municipal.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

CHASSE AUX ŒUFS

Le 30 mars dernier, la chasse aux œufs a connu un beau succès.

Les cloches ont déposé un grand nombre d'œufs sur le terrain communal.

Petite nouveauté cette année, les œufs étaient de couleurs différentes. Pour les plus grands, ils étaient un peu plus cachés et moins accessibles, ce qui a fait durer le plaisir ! Les petits avaient par conséquent plus de temps pour remplir leur panier.

Chacun a ensuite échangé ses œufs contre un sachet de chocolat.

Après la récolte, un atelier de décoration d'œuf était proposé suivi d'une délicieuse omelette aux champignons.

Une belle matinée pour petits et grands.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LES OLYMPIADES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS

Le 2 juin, nous nous sommes retrouvés au stade Philippe BRANTE de L'Isle-Adam pour la première édition des Olympiades de l'Intercommunalité.

Initialement prévu sur deux jours, cet événement a été regroupé sur une seule journée et un seul lieu. À noter que 5 participants de Béthemont-la-Forêt ont participé en tant que concurrents et que d'autres ont géré l'activité de sumo gonflable proposée par le Pôle Béthemont-la-Forêt Chauvry et Villiers-Adam.



Cet atelier a connu un large succès et il n'est pas impossible de le retrouver ultérieurement pour d'autres manifestations.

L'équipe de Béthemont-la-Forêt était composée de : Salomé, Adam, David, Marion et Ariani.

Stéphane accompagnait Ariani et tenait le poste de guetteur aérien.

Michel a géré l'activité avec Bruno et Angel.

À noter le renfort de Soline en fin de journée pour le relais.

Merci à tous pour leur implication.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN



Le 22 juin les Béthemontoises et les Béthemontois se sont retrouvés sur le terrain communal afin de célébrer la fête de la Saint-Jean.

Vers 16 heures les jeunes et quelques parents s'élancèrent à travers la structure gonflable installée pour l'occasion par les bénévoles du comité des fêtes. Cette attraction a rempli son office en faisant rire petits et grands.

Le beau temps qui était de la partie nous a permis de prendre un verre de l'amitié et de partager le désormais traditionnel « Pique-Nique Citoyen » sans avoir à nous mettre à l'abri.

Le concours de pâtisserie a, une fois de plus, régalé les plus gourmands d'entre nous. À noter que si la quantité de gâteaux était légèrement en retrait, leur qualité d'exécution ne faisait pas défaut.



À la nuit tombée, le feu de la Saint-Jean s'embrasa et ses flammes ne tardèrent pas à s'élever dans l'obscurité, en prélude au superbe feu d'artifice qui clôtura cette magnifique soirée.



Il ne faut pas oublier de préciser que cette animation fut mise en musique, de main de maître, par les Tontons Swingueurs. Ce duo de musiciens hors pair qui nous accompagne régulièrement sur les événements organisés par le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt.



ÇA S'EST PASSÉ À BÉTHEMONT

SORTIE DES AÎNÉS LE 26 JUIN 2024



Le CCAS a proposé à nos aînés de découvrir ou redécouvrir Lyons-La-Forêt, petite ville pittoresque normande, par une belle journée ensoleillée (pas si facile en juin).

La matinée était consacrée à la découverte du centre bourg avec une visite guidée très intéressante, expliquant le rôle et l'évolution de Lyons du Moyen âge à nos jours.

L'histoire riche de Lyons explique que de nombreuses personnalités s'y soient arrêtées : Philippe Le Bel, Charles IX, Maurice Ravel... ou encore Claude Chabrol qui a tourné Mme Bovary. Nous avons pu admirer également l'architecture normande et profiter de la vue sur La Halle au cours de notre bien sympathique déjeuner en terrasse.



Après la culture, la journée s'est soldée par une dégustation de cidre et de calvados, entre autres, à la ferme du Haut Fayel, moment très apprécié pendant lequel nous avons appris les secrets de fabrication de ces bons produits artisanaux.



Il ne nous reste plus qu'à réfléchir à notre prochaine destination !



PROGRAMME DE LA FÊTE

Samedi 07 et Dimanche 08 Septembre 2024

Terrain communal de Béthemont-la-Forêt

BÉTHEMONT EN FÊTE

**Week-end d'animations au profit des écoles
de Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Oyez, oyez, Béthemontoises et Béthemontois le 07 et 08 septembre, le Comité des Fêtes de Béthemont-la-Forêt, soutenu par les parents d'élèves et la municipalité, vous convient à la Fête de notre village.

Après les Jeux olympiques, les Jeux paralympiques ...

Voici les Zolympiades de Béthemont-la-Forêt :

Le samedi après-midi à partir de 15h00

Une multitude d'activités sportives, ludiques, animées par des parents d'élèves survoltés.

Des crêpes, des gâteaux confectionnés avec amour, des boissons fraîches ...

Fête foraine

À 17h30 remise des récompenses pour les participants des Zolympiades

Le samedi soir à partir de 19h00, rendez-vous à la buvette pour commander des grillades et des frites dans une ambiance conviviale.

Ensuite, à la nuit tombée vers 22h00, retraite aux flambeaux menée de main de maître par le M. le Maire himself en personne.

Au retour des enfants et des plus grands, mise en action d'un superbe feu d'artifice.

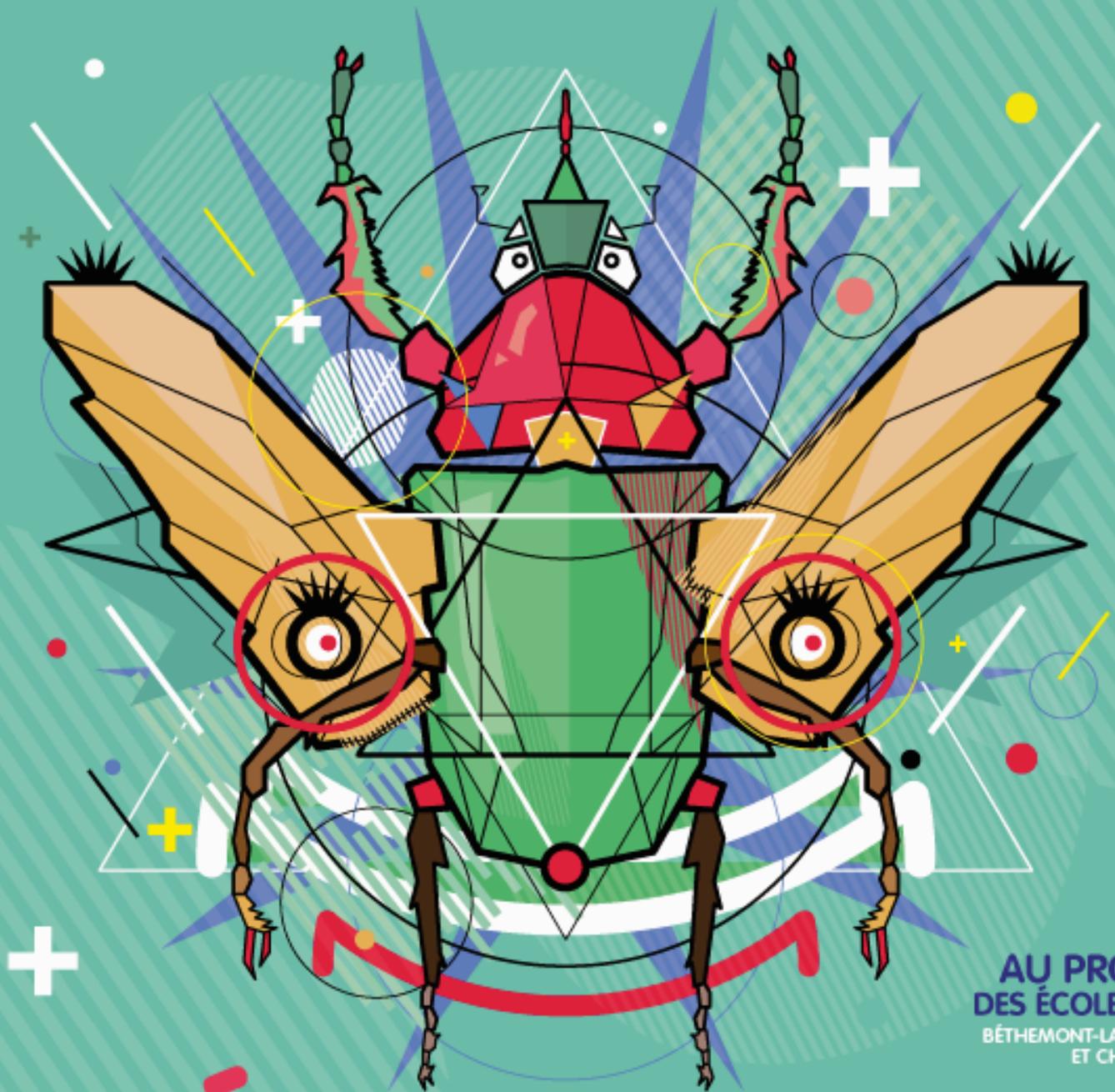
Le dimanche à partir de 13 heures, traditionnel repas dominical.

Pour 17.00€ Mesdames et Messieurs !!!!

- 1 apéritif
- 1 entrée : méli-mélo de crudités
- 1 plat : poulet mariné grillé accompagné de riz et de ratatouille « maison »
- 1 dessert : la traditionnelle salade de fruits frais

N'oublions pas le jeu des prénoms et sa cascade de gros lots et la fête foraine.

Alors, n'hésitez pas, venez nombreux pour vous amuser, participez à la vie de votre village et de ses écoles.



AU PROFIT
DES ÉCOLES DE
BÉTHEMONT-LA-FORÊT
ET CHAUVRY

BÉTHEMONT EN FÊTE

7/8
SEPT 2024

AU TERRAIN COMMUNAL
DE BÉTHEMONT-LA-FORÊT

Feux d'artifice le samedi soir

Restauration sur place

Libre le samedi soir et sur réservation le dimanche midi

Renseignements et réservation

en Mairie de Béthemont-la-forêt ou au 01 34 69 27 01

